



Info@ASDCGG74

N° 0213



Le mot du Président :

Chers(e) amis(e)

2013 année du triennal chamois avec comme vous avez pu le lire dans le chasseur Haut Savoyard une augmentation de près de 20% des attributions. Certains massifs, prudents, ont préféré reconduire les mêmes demandes, alors que d'autres ont estimé qu'une augmentation de 40% était raisonnable, et ceci malgré un hiver qui n'aura pas épargné l'espèce. Personnellement je ne suis pas de cet avis. Le chamois, emblème de notre département, espèce qui fait peu de dégâts, doit continuer à croître, et mérite toute l'attention qui lui a été portée jusqu'à présent. Le cerf quant à lui peut poser plus de problèmes. Le massif du Semnoz, suite à des plaintes d'agriculteurs (les cerfs rentrant en concurrence avec les bovins au printemps) et la pression des forestiers, voit passer ces attributions de 150 à 250. Cette augmentation est très importante, (les comptages printaniers l'ont été également) et le rôle du chasseur est de réduire les populations qui posent problème. (Le département de la Côte d'Or, a fait intervenir des louvetiers pour des tirs de régulations de cervidés, il ne faudrait pas en arriver là en Haute Savoie). Le plus dur reste à faire, puisqu'il va falloir arriver à réaliser ces plans de chasse.

Je vous souhaite de passer un été agréable et une bonne saison de chasse.

Le président Christophe Deya

Du côté des réglages :

Vous avez manqué l'animal de votre vie, vous n'avez plus confiance en votre arme, votre arme est tombée :
La solution: **Le REGLAGE!**

Pensez à vérifier et à cibler vos armes au moins une fois par an.

Cette saison, ce ne sont pas moins de 430 armes des chasseurs de tout le département qui ont été réglées par François Bovagne et son équipe du 13 juin au 27 octobre 2012.

Quelques rappels : L'accès au réglage des armes sera ouvert à tous à partir du 12 juin 2013 dès 15 H 00 et ce jusqu'au 30 octobre 2013.

Une journée réglages aura lieu le samedi 31 août 2013 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Stand L'Arquebuse de Douvaine, route de Genève Aubonne 74140 DOUVAINE



Rens.: François BOVAGNE 04.50.94.55.67 ou email :
francois.bovagne@orange.fr ou : www.asdcgg74.com

- Tir sanglier courant le samedi après midi dès 14 h 00 :

Dernières dates : 10 et 24 août 2013.

Recettes 01-03-2012 au 28-02-2013

Reliquat saison 2010-2011	14450.04 €
Vente matériel, livres, accessoires et tombola	2401.36 €
Tirs sanglier courant	1230.00 €
Réglages d'armes	3706.00 €
Cotisations 2012 (après le 01 03.2012)	2760.00 €
Cotisations 2013 (au 28-02 2013)	2815.00 €
Inscriptions au brevet 2012 (après le 29.02.2012)	483.00 €
Inscriptions au brevet 2013 (au 28.02.2013)	960.00 €
Intérêts livret épargne	315.88 €

TOTAL DES RECETTES	29121.24 €

Dépenses 01-03-2012 au 28-02-2013

Frais assemblée générale départementale	879.16 €
Cotisation grande faune	3130.00 €
Assurance ASDCGG 74	320.19 €
Location stand de tir de Douvaine	1501.24 €
Cotisations ANCGG (137 x 6.00)	822.00 €
Papeterie, timbres, frais postaux	246.00 €
Frais assemblée générale nationale	293.79 €
Frais de déplacement et repas (président du jury du brevet)	218.08 €
Rétrocession brevet grand gibier (ANCGG)	339.00 €
Achat de grilles présentoir pour l'exposition de trophées	463.35 €
Achat petit matériel (roofmatt, bouchons d'oreilles)	66.43 €
Don à l'ACCS	150.00 €

TOTAL DES DEPENSES	8429.05 €

En caisse au 28-02-2013 20692.19 €

Stock de matériel au 28-02-2013 1944.30 €

Nécrologie.

Notre association et le monde de la chasse doivent malheureusement déplorer deux disparitions accidentelles

À quelques jours d'intervalles.

- Bruno Ducret originaire du plateau de Gavot qui avait passé le brevet grand gibier l'année dernière.

- Armand Zamparo dont la notoriété avait largement dépassée les limites géographiques des deux départements Savoyards.

Brèves départementales

Nous devons vous présenter les dernières nouvelles sur le suivi du bouquetin et plus particulièrement sur la population du Bargy suite au problème de brucellose. Malheureusement l'omerta*, qui touche cette espèce dépasse l'entendement.

Un comptage demandé par la préfecture, (à l'aide d'un hélicoptère !!! a été réalisé à la fin de l'hiver). L'ONCFS a procédé à des marquages d'individus, pose de colliers et analyses de sang, ainsi qu'à des tirs d'élimination pour des animaux qui avaient les symptômes de cette maladie.

Les animaux avec les colliers qui se trouveraient séropositifs sont ensuite abattus et le collier récupéré pour être posé sur un autre animal. Ces opérations ont été effectuées également sur les Aravis et la population de bouquetin de Sous-Dines. Apparemment seule la population du Bargy serait concernée par l'épizootie de brucellose.

Un comptage organisé par la fédération, avec l'appui de l'AD devait avoir lieu fin juillet et sans hélicoptère cette fois, mais le Préfet l'a annulé pour raisons sanitaires !

Les chasseurs locaux comme les agriculteurs ont une épée de Damoclès au-dessus de la tête, à savoir le risque de voir les autres ongulés sauvages, ou les animaux domestiques touchés à leur tour par cette maladie. Cette menace est toutefois sans commune mesure pour le Nemrod avec celle vécu par les agriculteurs.

Vous avez pu voir que le massif du Semnoz a vu passer ces attributions de cerfs de 150 à 250 animaux. Avec une telle augmentation, des mesures pour assurer une bonne réalisation devront être prises. Les sociétés de chasse auront intérêt à se concerter pour chasser les zones contigües les mêmes jours. Et peut être aussi utilisé le décret de mars 2008 relatif au plan de chasse.

« Art. R. 425-10-1.-Les bénéficiaires de plans de chasse individuels concernant des territoires contigus appartenant à une même unité de gestion cynégétique peuvent les gérer ensemble dès lors que chacun d'eux a prélevé le nombre minimum d'animaux qui lui a été attribué. Les intéressés en informent le préfet par lettre recommandée avec accusé de réception. Le maximum de prélèvement autorisé s'apprécie globalement et est égal à la somme des maxima des plans de chasse individuels en cause.»

L'ouverture de l'espèce jusqu'au 28 février (fermeture nationale) peut permettre de finaliser les plans de chasse, mais il faudra être très attentif et ne pas multiplier les dérangements provoqués par cette chasse d'hiver sous peine d'avoir des animaux stressés qui provoqueront des écorçages important.

Le nouveau schéma est applicable dès cette saison, et il nous faudra porter un dispositif fluorescent, et ce quel que soit le mode de chasse. Gilet obligatoire pour la chasse en battue sous l'autorité du détenteur du droit de chasse, et à discrétion pour les autres modes de chasse. Gilet, casquette ou brassards.

L'agrainage du sanglier est interdit au-dessus de 1300 mètres d'altitude, comme dans les autres départements des Alpes du nord (Savoie, Isère), et ceci pour limiter les déprédations sur le petit gibier de montagne, notamment le tétras-lyre, gélinotte. Espèces sensibles qui sont nidifuges.

Un nouvel outil de gestion intéressant pour le chamois, à savoir la possibilité dans le cadre du plan de chasse qualitatif de baguer un chevreau avec le bracelet ISI F donc chamois femelle. Le chasseur responsable qui n'aura pas trouvé une « vieille » femelle non suitée, pourra quand même conclure sa saison en faisant une approche sur un chevreau.



*(L'omerta = loi du silence).



BREVET GRAND GIBIER

Résultats de la session du 01 juin 2013

Brevet OR

BENIER Muriel, VUATTOUX Florian, PEILLEX Jules, WALTHER Thierry, BELLAMY Patrice, GUILLEN Franck, BIBOLLET Cyril, CHABRY Philippe, COLOMB Ludovic.

Brevet Argent

GUNTZ Christophe, BOUVET Benoit, LAVY Yanis, DUCRET Benoit, LAVOREL Yannick, BELLAMY Alexandre, BERTHAUX Mickaël, SAUVETRE Jérôme, REQUET Loïc, THIOLLAY Didier.

Brevet Arc

BUTTNER Grégory

Brevet Vènerie

GUTHRIN Florent



OUVERT du Lundi au
Jeudi de 17h15 à 19h45
Vendredi de 16h à 20h
Samedi de 14h à 19h



ARMURERIE Chappaz
354 route de l'Eglise 74370 CHARVONNEX

Tél. 04 50 60 30 23
Fax 04 50 60 38 55